

Conseil Municipal du 14 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 14 janvier 2022 à 20h30 à la Mairie d'Albas.

Présents : Jean-Pierre ALAUX, Christophe DELARGE, Marc DECOUDIN, Monette DESTAMPES, Jacqueline WEGNER, Marie-France QUÉBRIAC, Jolanda VAN DE LAAR, Alicia MATHIS, Didier GUYOT, Daniel ROUDIÈRE, Adrien GARRIT, Louis-Jean HALLÉ.

Absents excusés: Yolande REILHÉ, a donné pouvoir à Jean-Pierre ALAUX,

Denis BOUCHUD a donné pouvoir à Alicia MATHIS

Absente : Elodie CAMBRIELS

Marc Decoudin est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 novembre 2021

Le projet de procès-verbal de cette séance a été envoyé aux conseillers municipaux préalablement.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2021 a été approuvé à l'unanimité et signé.

VALIDATION DES DEVIS SUIVANTS

Préalablement à l'examen de ces devis, Monsieur le Maire précise

- que certains de ces travaux seront portés sur le budget 2022 et ne peuvent donc être votés ce soir
- Que nous n'avons pas reçu la totalité des devis
- Que cette mise à l'ordre du jour des devis suivants a surtout pour but d'informer les conseillers municipaux de l'avancement des travaux projetés

Sécurité du bourg

Monsieur le Maire explique le projet établi avec le concours du SDAIL

A ce jour, nous avons reçu un premier devis de l'entreprise MARCOULY pour un total HT de 39 362 €

Nous attendons le devis de la société EIFFAGE

Monsieur le Maire rappelle que nous avons reçu la subvention des amendes de police pour un montant 12 107,57 € et allons demander une subvention DETR.

Chaudière de l'école

Monsieur le Maire indique que nous avons reçu les devis suivants:

- de Monsieur Didier Guyot pour un montant de HT 43 700 € pour l'installation de la chaudière, du silo bois de 12 m3 et la modification et l'adaptation des circuits hydrauliques de chauffage
- De Monsieur Denis Bouchud pour un montant de HT 8.256 € pour la dalle Silo, la Dalle Chaudière, les aérations et les ouvertures pour tuyauteries

Nous sommes en l'attente d'autres devis

Appartements « GUICHES »

Monsieur le Maire indique que, à ce jour, nous n'avons reçu que les devis suivants :

- Monsieur Didier Guyot, pour l'électricité, le chauffage et la plomberie pour un total de 20 388 € HT pour l'appartement 1 et de 21 264 € HT pour l'appartement 2.

Nous attendons d'autres devis sur tous les lots mis à concurrence.

Aire de Camping-cars

Monsieur le Maire indique que 3 lots ont été mis en concurrence pour ces travaux, à savoir :

- Electricité
- Maçonnerie
- Voie d'accès

A ce jour nous avons reçu un devis maçonnerie de 12 161,50 € HT de Monsieur Denis Bouchud et un devis voie d'accès de l'entreprise MARCOULY de 4 795 € HT

Nous attendons d'autres devis sur ces trois postes.

Travaux d'écoulement des eaux pluviales rue des Remparts

Monsieur le Maire indique que ces eaux pluviales s'écoulent actuellement dans la maison de M. Simon Prieur en travaux.

De ce fait, la Communauté de Communes va modifier le regard existant et dévier les eaux de l'église et de la maison d'en face dans le regard.

Le devis est de 1 965 € HT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Restauration du mur du Cimetière

Monsieur le Maire explique que nous avons deux devis :

- l'un de Monsieur Denis Bouchud pour un montant de HT 22 904,50 € pour la réfection et la surélévation du mur dégradé le long du chemin menant au Lot, avec couronnement à l'ancienne.
- L'autre de la Communauté de communes pour un montant de HT 2 795 € consistant simplement à araser le mur qui sera surmonté d'une grille identique à celle existante. La réalisation de cette grille sera confiée à nos employés municipaux.

La deuxième solution est retenue à l'unanimité des votants.

Restauration des toilettes publiques

Monsieur le Maire explique que nous avons reçu un devis de Monsieur Didier Guyot, d'un montant de 4 197,60 € TTC

Nous attendons d'autres devis

Eclairage public

Monsieur le Maire explique que l'opération en cours se déroule en deux temps :

- la promenade de Tournique, déjà voté et les travaux réalisés
- La rue du Malbec, depuis l'aire de camping-cars projetée jusqu'à la rue de la Carrière, consistant au remplacement des lampadaires très anciens et très énergivores, par des lampadaires à leds. Le montant du devis fourni pour le compte de la FDEL par Bouygues est de 36.462 € TTC, sur lequel la FDEL s'est engagée à nous subventionner 70% de ces travaux. D'autre part, la Mairie demandera une subvention FAST qui peut être de 20% du montant total.

Le Conseil Municipal donne son accord sur ce devis et autorise monsieur le Maire à demander toutes subventions concernant ce projet.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Tarif location de la salle voûtée

Monsieur le Maire explique que ces tarifs n'ont pas été actualisés depuis plusieurs années.

Après discussions au sein du Conseil, il est convenu d'adopter les tarifs suivants pour une journée :

- Location par une association Albassienne : Gratuit
- Location par une association non Albassienne : 70 €
- Location par un particulier résident ou propriétaire à Albas : 40 €
- Location par un particulier ne résidant pas ou n'étant pas propriétaire à Albas : 70 €
- Location par un commerce : 80 €

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

- Monsieur le Maire lit la lettre de Monsieur Michel Legrand concernant la maison qu'il a mis en vente rue de la Carrière. Cette lettre s'inscrit dans le cadre d'une procédure de mise en péril prévue à l'ordre du jour du conseil municipal du 18 février 2022. Dans ce courrier, M. Legrand s'engage à signer le devis, à refaire la toiture qui s'écroule et est dangereuse pour les passants, avant la vente. Ces travaux doivent commencer semaine 40 ou 41 au plus tard.

Monsieur le Maire propose de demander, par courrier AR à Monsieur Legrand, de lui fournir une copie du devis signé et de déposer une demande préalable d'autorisation de travaux afin de procéder à la réfection de cette toiture, le tout avant le prochain conseil municipal du 18 février.

Cette proposition emporte l'accord de tous les membres du Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire lit le courrier de Monsieur Vos suite à la vente de l'ancien atelier municipal. Il est convenu qu'il recevra Monsieur Vos pour lui faire part de la signature d'un compromis de vente entre la mairie d'Albas et Messieurs Derrupé et Garrit.

- Madame Dominique Bernard prend sa retraite le 1^{er} décembre 2022 et demande la possibilité de revaloriser son salaire préalablement. Monsieur le Maire explique qu'actuellement elle est à l'indice 12,94 et qu'il y a possibilité d'augmenter cet indice à 13,62 ou 14,36.
- Monette Destampes précise que cette augmentation représente sur l'année une très faible charge pour la commune, de l'ordre de 1 000 €.

Vu les services rendus par Madame Bernard durant son activité parmi nous, c'est avec plaisir que le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour une revalorisation de l'indice à 14,36, et ce avec effet rétroactif à compter du 1^{er} décembre 2021.

- AQUARESO

Monsieur Christophe Delarge explique que l'acte concernant la cession, par Monsieur Dubernard, des terrains permettant l'implantation de la station d'assainissement de Cénac ainsi que l'élargissement du chemin communal d'accès à cette station a été signé cette semaine.

Toutefois, la partie de terrain permettant l'élargissement du chemin communal a été vendue par erreur à Aquareso alors qu'elle devait l'être à la commune d'Albas. Il convient donc de faire rectifier cet acte auprès de Maître Borg à Luzech.

- CENAC

Monsieur le Maire rappelle l'opération projetée :

Installation du tout à l'égout pour le hameau, travaux financés par Aquareso

Enfouissement des réseaux EDF, Téléphone et Fibre, avec participation de la commune (déjà voté)

Possibilité d'enfouissement d'un réseau d'eaux pluviales sur une partie du bourg (qui desservirait 7 maisons)

Le devis fourni par Aquareso pour cette seule prestation s'élève à 45 496,73 € HT

Vu le montant de ce devis, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité moins une voix, de renoncer à ce projet.

- Monsieur le Maire informe le Conseil d'une opération comptable de 700 €, virement de compte à compte.
- Madame Creunier et Monsieur Fléron signalent une fuite d'eaux pluviales dans l'église due, certainement, à l'accumulation de feuilles et autres dans les cheneaux. Monsieur le Maire fera intervenir un cordiste pour nettoyer ces chéneaux.

- Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Paul Zoon demande que le chemin d'accès communal à sa propriété soit réparé car il y aurait des « nids de poule » et des ornières. Il a fait faire un devis qui s'élève à plus de 4 000 €

Le conseil trouve ce devis très élevé ; Monsieur le Maire demandera un devis à la Communauté de communes.

- Monsieur Didier Guyot signale que les bois entreposés le long de la route de Cénac, avant le bourg, deviennent dangereux car, suite aux pluies de ces dernières semaines, le terrain est instable (certaines billes sont tombées dans le fossé)
Monsieur le Maire demandera à Monsieur Dubernard de prévenir l'entreprise qui lui a acheté ce bois de faire le nécessaire.
- Marie-France Québriac, à la demande de Madame Françoise Noé, signale qu'il n'y a pas d'éclairage public entre le cimetière et la maison d'hôtes « Féron » et que cela est dangereux au regard de l'absence de trottoir.
- Marie-France Québriac signale que les pêcheurs et les joueurs de pétanque s'étonnent qu'il n'y ait pas des toilettes publiques place des Gabariers . Monsieur le Maire explique que c'est prévu mais que cela fera partie de l'aménagement global résultant du passage de la Voie Verte. Monsieur le Maire indique que la partie de la Voie Verte entre Puy-l'Evêque et Albas devrait se réaliser dans des délais assez rapprochés.
- Monsieur Louis-Jean Hallé demande si le tas de ferraille situé sur le terrain de l'ancien ferronnier Dominique Frézals va rester. Monsieur le Maire explique que la fille de Dominique Frézals envisage de transformer cet atelier en local d'habitation, mais qu'il n'a pas possibilité d'intervenir, en l'absence de troubles à l'ordre public.

Date prochaine réunion du Conseil Municipal :

Vendredi 18 FEVRIER 2022 à 20H30.

Plus aucun membre du Conseil ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 23h05.